



Assemblée générale

Distr. générale
31 mai 2001
Français
Original: anglais

Cinquante-cinquième session

Demande d'inscription d'une question supplémentaire à l'ordre du jour de la cinquante-cinquième session

Octroi à Partenaires dans le domaine de la population et du développement du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale

Lettre datée du 24 avril 2001, adressée au Secrétaire général par les représentants du Bangladesh, de la Chine, de la Colombie, de l'Égypte, de la Gambie, de l'Inde, de l'Indonésie, du Kenya, du Mali, du Maroc, du Mexique, de l'Ouganda, du Pakistan, de la Tunisie et du Zimbabwe auprès de l'Organisation des Nations Unies

Nous, représentants des États membres des Partenaires dans le domaine de la population et du développement, vous adressons la présente lettre au sujet de l'octroi du statut d'observateur à cette organisation.

Partenaires dans le domaine de la population et du développement est une organisation intergouvernementale se consacrant à la promotion de la coopération Sud-Sud dans les deux domaines susmentionnés. Elle a été créée en 1994 par 10 pays à la suite de la Conférence internationale sur la population et le développement du Caire. Au fil des ans, l'organisation a enregistré d'importants progrès en matière de transfert des connaissances, des compétences et des techniques dans les domaines de la population et de la santé en matière de reproduction dans le cadre de la coopération Sud-Sud. Aujourd'hui, elle compte 16 membres, soit la moitié de la population mondiale.

Nous sommes convaincus que l'expérience acquise par les Partenaires doit être partagée avec les autres pays du monde, car elle pourrait aider ces derniers à obtenir des résultats positifs dans les domaines de la population et du développement. Récemment, un certain nombre d'organes intergouvernementaux ont reconnu le bien-fondé d'une telle action et en ont souligné l'importance. D'autre part, la contribution des Partenaires à l'Organisation des Nations Unies permettra d'enrichir les travaux

* Nouveau tirage pour raisons techniques.

de l'Organisation.

Conformément à l'article 15 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, nous avons l'honneur de demander l'inscription à l'ordre du jour de la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale d'une question supplémentaire intitulée « Octroi à Partenaires dans le domaine de la population et du développement du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale ».

Conformément à l'article 20 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, un mémoire explicatif concernant cette demande est joint à la présente lettre.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent du Bangladesh
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(Signé) Anwarul Karim **Chowdhury**

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de la Chine
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(Signé) **Wang Yingfan**

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de la Colombie
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(Signé) Alfonso **Valdivieso**

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de l'Égypte
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(Signé) Ahmed **Aboul Gheit**

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de la Gambie
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(Signé) Baboucarr-Blaise Ismaila **Jagne**

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de l'Inde
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(Signé) Kamalesh **Sharma**

Le Chargé d'affaires par intérim
de la Mission permanente de l'Indonésie
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(Signé) Hamzah **Thayeb**

L'Ambassadeur,
Représentant permanent du Kenya
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(Signé) Bob **Jalang'o**

L'Ambassadeur,
Représentant permanent du Mali
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(Signé) Moctar **Ouane**

L' Ambassadeur,
Représentant permanent du Maroc
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Mohamed **Bennouna**

L' Ambassadeur,
Représentant permanent du Mexique
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Jorge Eduardo **Navarrete**

Le Chargé d'affaires par intérim
de la Mission permanente de l'Ouganda
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Fred **Beyendeza**

L' Ambassadeur,
Représentant permanent du Pakistan
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Shamshad **Ahmed**

L' Ambassadeur,
Représentant permanent de la Tunisie
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Noureddine **Mejdoub**

L' Ambassadeur,
Représentant permanent du Zimbabwe
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) T. J. B. **Jokonya**

Annexe

Mémoire explicatif

1. Mission de l'organisation et nombre de ses membres

Partenaires dans le domaine de la population et du développement (Partenaires) est une organisation intergouvernementale regroupant 16 pays en développement, créée dans le but de promouvoir le transfert des connaissances, des compétences et des techniques dans le domaine de la population et de la santé en matière de reproduction dans le cadre de la collaboration Sud-Sud.

Cette initiative a été officiellement lancée par 10 membres fondateurs – Bangladesh, Colombie, Égypte, Indonésie, Kenya, Maroc, Mexique, Thaïlande, Tunisie et Zimbabwe – au cours de la Conférence internationale sur la population et le développement qui s'est tenue au Caire en 1994. Depuis lors, six autres pays – Chine, Mali, Gambie, Inde, Ouganda et Pakistan – sont devenus membres de l'organisation. Ces 16 pays comprennent plus de la moitié de la population mondiale.

Dans le Programme d'action adopté à la Conférence du Caire, on a reconnu que la coopération Sud-Sud était un moyen d'exécution efficace du Programme dans les pays en développement. Cette méthode a été à nouveau préconisée lors de la session extraordinaire de l'Assemblée générale tenue en 1999 et consacrée à la mise en oeuvre du Programme d'action. À cette occasion, l'Assemblée a déclaré qu'

« il faudrait que les pays donateurs et le secteur privé fournissent des fonds et un appui, afin de promouvoir la coopération Sud-Sud et de maintenir son plein potentiel, y compris l'initiative Sud-Sud "Partenaires dans le domaine de la population et du développement" afin de favoriser les échanges de données d'expérience et de mobiliser les compétences techniques et autres ressources dans les pays en développement ». (Résolution S-21/2 de l'Assemblée générale relative aux principales mesures pour la poursuite de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, annexe, par. 88)

La mission des Partenaires est de contribuer à l'application du Programme d'action du Caire en élargissant et améliorant rapidement la collaboration Sud-Sud dans les domaines de la planification de la famille et de la santé en matière de reproduction. Chaque partenaire renforcera ses capacités institutionnelles à entreprendre des activités d'échanges entre pays du Sud et augmentera rapidement le nombre de programmes de formation et de services consultatifs Sud-Sud. Des arrangements de coopération à long terme seront encouragés. Le secrétariat des Partenaires servira de pôle de convergence des activités de coopération et permettra de recenser les possibilités d'échanges Sud-Sud et les sources d'appui financier.

L'organisation est ouverte à tout pays en développement qui participe activement aux activités Sud-Sud et qui est disposé à acquitter une cotisation annuelle.

L'organisation est dirigée par un Conseil d'administration comprenant un représentant de chaque pays membre, le ministre de la santé ou son équivalent. Le Comité exécutif de l'organisation est composé du Président, du Vice-Président, du Trésorier et du Secrétaire du Conseil. Actuellement les représentants de l'Égypte, de la Colombie, de la Thaïlande et du Kenya, respectivement, occupent ces fonctions.

Accueilli par le Gouvernement du Bangladesh, le secrétariat des Partenaires est entré en activité à Dhaka en septembre 1996.

2. Activités

Les activités et opérations des Partenaires ont été financées et appuyées par les pays membres eux-mêmes par le biais de contributions annuelles obligatoires. Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), la Banque mondiale et la Fondation Rockefeller ont apporté un soutien financier aux partenaires dès le début. Parmi les donateurs qui se sont joints à eux pour appuyer des actions lancées par Partenaires, il faut citer USAID, la Commission européenne, les Pays-Bas, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, le Japon et plusieurs fondations privées (Hewlett, Packard et Gates). Le budget annuel pour l'année en cours s'élève à quelque 2,5 millions de dollars.

Afin de répondre aux besoins croissants des pays en développement dans le domaine de la santé en matière de reproduction dans le cadre de l'approche intégrée adoptée à la Conférence du Caire, le Conseil des Partenaires a ciblé son action sur quatre domaines prioritaires :

- Santé en matière de reproduction, y compris planification de la famille;
- Prévention des maladies sexuellement transmissibles, en particulier du VIH/sida;
- Santé en matière de reproduction des adolescents;
- Maternité sans risques.

Dans ce cadre, les Partenaires encouragent la coopération Sud-Sud entre pays membres et entre ces derniers et d'autres pays en développement, dans trois domaines d'importance stratégique : création des capacités, recherche et communication.

Création des capacités. Les Partenaires participent au renforcement des programmes de santé en matière de reproduction dans les pays du Sud dans le cadre de cinq programmes. Premièrement, ils exécutent un programme financé par la Commission européenne et le Royaume-Uni, comprenant cinq projets visant à appuyer les échanges Sud-Sud entre 18 institutions d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine. Ce programme comporte des interventions en faveur des adolescents, des chefs religieux et des activités de prévention des maladies sexuellement transmissibles et du VIH/sida. Deuxièmement, les Partenaires parrainent un programme de bourses Sud-Sud, les institutions du Sud supportant la plus grande partie des coûts. Troisièmement, le Global Leadership Programme financé par la Fondation Gates, vise à créer un cadre de dirigeants de programmes par le biais d'une formation fondée sur les enseignements tirés des expériences menées dans 12 institutions de pays en développement. Quatrièmement, avec l'appui de la Banque mondiale et de la Fondation Gates, les Partenaires ont créé un fonds d'octroi de subventions de faible montant à des organisations non gouvernementales et des organisations privées visant à leur permettre de concevoir des programmes novateurs susceptibles d'attirer ensuite les fonds nécessaires à leur exécution. Cinquièmement, le Visionary Leadership programme, qui sera lancé sous peu avec l'appui de la Fondation Packard, vise à créer une masse critique de dirigeants formés dans quatre pays, dans le cadre d'une méthode de formation modulaire aux techniques d'élaboration des politiques.

Recherche. Les Partenaires ont établi un réseau d'institutions de recherche et de chercheurs afin de faciliter le partage des ressources et des compétences et l'application des résultats des recherches. Dans ce cadre, ils organisent des ateliers sur la recherche Sud-Sud et ont récemment conclu un accord de collaboration avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Ils ont également élaboré un modèle de gestion Sud-Sud ainsi qu'un manuel faisant connaître les interventions couronnées de succès.

Communication. Dans le but d'appuyer les autres activités du programme, les Partenaires produisent et diffusent des informations sur papier et sur Internet sur la coopération Sud-Sud : à titre d'exemple, le site Web des Partenaires <www.South-South.org>, le bulletin d'information publié sur papier et sous forme électronique et la publication de profils de pays, de dossiers de synthèse sur les pays, ainsi qu'un répertoire des institutions des pays partenaires menant des activités de coopération Sud-Sud.

Dans l'exécution des activités susmentionnées, les Partenaires reçoivent des avis techniques d'un comité consultatif international composé de spécialistes éminents de la santé en matière de reproduction originaires de pays développés et de pays en développement.

3. Raisons motivant la demande d'octroi du statut d'observateur

La possibilité de participer aux sessions de l'Assemblée générale en qualité d'observateur permettra aux Partenaires d'obtenir un taux de réussite plus élevé dans l'accomplissement de leur mission et des activités décrites plus haut. L'octroi du statut d'observateur facilitera grandement leur interaction avec les États Membres et les programmes et institutions de l'Organisation des Nations Unies ayant les mêmes domaines d'intérêt qui participent aux sessions ordinaires et extraordinaires de l'Assemblée générale, aux sessions du Conseil économique et social ou de ses organes subsidiaires et aux réunions des différents comités et organes intergouvernementaux concernés.

L'interaction avec les États Membres au niveau de l'Assemblée générale est d'une importance cruciale pour l'obtention d'un appui politique aux activités de coopération Sud-Sud exécutées par les pays partenaires sur le terrain. Elle permettrait d'engager un dialogue entre représentants des pays en développement et des pays donateurs.

Le statut d'observateur permettra également de renforcer les relations entre les Partenaires et les organes, programmes et institutions intéressés des Nations Unies. Les Partenaires ont établi une relation particulière avec le FNUAP, qui leur a fourni des fonds et un appui administratif au cours des années de formation. Un accord d'une durée limitée leur a permis de lancer des opérations régies par les règles de gestion financière et le Règlement du personnel du FNUAP. Bien que les Partenaires aient adopté leurs propres arrangements en janvier 2001, les deux organisations sont désireuses de poursuivre l'exécution des programmes en étroite collaboration. Les activités des Partenaires sont souvent coordonnées avec celles des bureaux extérieurs du FNUAP et des équipes d'appui de pays. Le FNUAP est représenté, sans droit de vote, au Conseil des Partenaires.

La Banque mondiale a également fourni un appui financier aux Partenaires dès le début. En outre, les Partenaires ont établi des relations de travail avec l'OMS, en

particulier dans les domaines de la recherche opérationnelle, des maladies dues à la pauvreté, ainsi qu'avec le Groupe spécial de la coopération technique entre pays en développement du Programme des Nations Unies pour le développement.

Réaffirmant son appui aux activités menées par les Partenaires pour promouvoir la coopération Sud-Sud dans le domaine de la population, le Programme d'action du Sommet du Sud qui s'est tenu à La Havane en avril 2000 a estimé que les échanges de données d'expérience concernant la planification démographique dans le Sud à partir des compétences et des ressources locales pouvant répondre aux différents besoins des communautés étaient un bon moyen de promouvoir le développement social dans le cadre de la coopération Sud-Sud.

Conscient de l'importance de l'interaction entre les États Membres et les fonds, programmes et institutions des Nations Unies, les Partenaires ont suivi avec un vif intérêt les diverses manifestations organisées par l'Assemblée générale, en particulier la session extraordinaire chargée d'examiner la suite donnée à la Conférence internationale sur la population et le développement de 1994 (juillet 1999) et la session extraordinaire chargée d'examiner la suite donnée à la Conférence mondiale sur les femmes de 1995 (mai 2000).

Le statut d'observateur permettra aussi aux Partenaires d'être plus étroitement associés aux travaux de l'Organisation des Nations Unies ainsi qu'aux manifestations qui ont un rapport direct avec son mandat, telles que la session extraordinaire consacrée à l'examen du problème du VIH/sida (juin 2001), la session extraordinaire consacrée aux enfants (septembre 2001) et la troisième Conférence sur les pays les moins avancés (mai 2001).
